

COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL TOURAINE PROPRE

MARDI 30 MARS 2021, à 18H00

**A LA SALLE JEAN GERMAIN – HOTEL METROPOLITAIN
60 AVENUE MARCEL DASSAULT - TOURS**

ETAIENT PRESENTS :

M. COHEN, Président

Mme AUDIN, 2^{ème} Vice-Présidente

M. VANNIER, 3^{ème} Vice-Président

Mme SUARD, 4^{ème} Vice-Présidente*

Mmes LEMARIE, MOUSSET*, TILLIER, VIALLES, WANNERROY

MM. ARNOULD*, BABARY, DROUET*, EHLINGER*, GERARD, LALOT, LAPLEAU *,
MARAIS, MASSARD*

** Présent en visioconférence*

ABSENTS EXCUSES :

M. TRYSTRAM

Mme GAULTIER, pouvoir à Mme LEMARIE

Mme GINER, pouvoir à M. MASSARD

Mme WANNERROY

M. AUGIS, pouvoir à Mme AUDIN

M. LOUAULT

M. MARAIS, pouvoir à Mme SUARD

M. MORETTE

M. SEBAOUN, pouvoir à M. COHEN

M.BREGEGERE, Trésor Public

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

Touraine Propre : Mme AROCHE, M. NAVARD et CUVIER

Mme EVENAT (intervention en 2nde partie – Convention Citoyenne pour le Climat)

M. GERARD est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Comité syndical du 9 février 2021 est adopté à l'unanimité.

REDUCTION A LA SOURCE

POINT 1 - COMPOSTAGE COLLECTIF ET DEMANDE DE FINANCEMENT ADEME

Touraine Propre souhaite s'engager le plus rapidement possible dans l'expérimentation du compostage collectif sur son territoire. Il s'agit d'engager une dynamique vertueuse pour l'ensemble de notre territoire tout en répondant aux obligations réglementaires à venir. Une réunion « biodéchets et compostage » a été organisée le 18 février dernier afin de connaître les attentes de l'ensemble des adhérents.

Il est clairement apparu que l'achat de composteurs collectifs s'avère être la solution la plus intéressante, tant d'un point de vue financier que fonctionnel. Rien n'est donc imposé aux adhérents et il est certain que le matériel ne sera pas retiré au bout de quelques années.

Une mise en concurrence va donc être lancée dans les semaines à venir. Parmi les critères, un accompagnement d'une durée de 2 à 3 ans sera demandé. Aucune technologie ne sera spécifiée et les déplacements devront être sectorisés pour des questions écologiques et économiques (cf. expérience du SMICTOM du Chinonais).

Le Syndicat a pour objectif d'implanter 30 à 60 composteurs en 2021. Ce chiffre – qui est appelé à croître dans les années à venir - s'adaptera aux aides financières obtenues, notamment auprès de l'ADEME. Le taux de financement maximum actuel représente 55% du budget global du projet. De nombreux sites ont déjà été identifiés. En complément, un guide du compostage mutualisé sera élaboré et mis à disposition des adhérents.

Au terme de cette expérimentation, les collectivités auront le choix entre la formation de maîtres composteurs ou la poursuite de l'accompagnement qui aura été retenu à l'issue de la mise en concurrence.

Mme Lemarié s'interroge sur la gestion de ces futurs composteurs.

M. le Président lui explique que des référents seront identifiés pour chaque site d'implantation.

M. Babary poursuit en insistant sur la nécessité d'un suivi de qualité.

Mme Wanneroy le rassure en faisant part de retours d'expérience sur les sites de compostage déjà existants. Les retours sont tous très bons et les demandes sont nombreuses.

Mme Audin la rejoint et pense qu'il serait intéressant de s'appuyer sur des associations. Elles sont un lieu d'émulation, véritable vivier de personnes potentiellement intéressées pour s'engager dans le compostage collectif.

M. Gérard s'interroge quant au conventionnement. Sera-t-il contractualisé avec des associations ou avec la collectivité ?

M. le Président insiste sur la différence qu'il y a entre les référents et l'accompagnement. Ce dernier sera assuré par un professionnel retenu à l'issue de la mise en concurrence. Les référents sont quant à eux des habitants qui veillent bénévolement à la bonne tenue du compost.

M. Cuvier informe du fait qu'aucune aide ne pourra être versée après le 31 décembre 2023, date de l'obligation du traitement séparé des biodéchets.

M. Navard poursuit au sujet de l'aide de l'ADEME actuellement proposée. Il précise qu'il ne s'agit ni d'un appel à projets ni d'un appel à manifestation d'intérêt. Le financement actuel prend la forme d'une enveloppe allouée dans le cadre du Plan de Relance. Elle sera clôturée dès épuisement. En d'autres termes, plus le dossier sera rapidement déposé, plus les chances de le voir accepté sont grandes.

M. le Président pense que cette expérimentation pourrait être l'occasion de tester 2 technologies, le compostage à chaud et à froid, sous réserve que cette dernière solution puisse être acquise et non louée.

MM. Babary et Vannier le rejoignent sur ce point.

Le Comité syndical décide à l'unanimité de valider l'expérimentation présentée ci-dessus et de solliciter au taux le plus élevé possible un financement de l'ADEME.

POINT 2 – BORNES LIVR'LIBRE

1- Nouvelles bornes (voir annexe n°1)

M. le Président fait état de l'installation de 2 nouvelles bornes Livr'Libre.

La première dans le centre-bourg de la commune d'Yzeures-sur-Creuse (CC Loches Sud Touraine), à l'extrême sud du département.

Mme Aroche rappelle que cette commune de 1 400 habitants dispose de nombreux commerces et services, et de fait génère aussi des flux des communes environnantes.

La seconde à Chédigny. Il s'agit de la seconde boîte à livres octroyée à cette ville. Cela s'explique par le caractère touristique de la « cité aux roses » (100 000 visiteurs par an). La borne actuelle est saturée et de nombreux ouvrages traitant du végétal y sont présents. La nouvelle boîte Livr'Libre sera donc la première à être dédiée à une thématique, le végétal en l'occurrence. De plus, elle sera équipée d'une grainothèque permettant aux habitants et aux personnes de passage d'échanger leurs semences.

2- Nouvelle communication Livr'Libre

M. Navard procède à la présentation de la nouvelle identité du dispositif Livr'Libre. La visibilité de Touraine Propre a été améliorée. Les visuels situés de part et d'autre de chaque borne ont été agrandis. Un côté explique le fonctionnement de la boîte à livres tandis que le second

présente le Syndicat et ses missions. Sur la face avant, la mention « Une initiative Touraine Propre » a été ajoutée. En concertation avec Signal Concept, les bornes modèle 2021 sont renforcées au niveau des étagères afin de limiter d'éventuels affaissements observés par certaines communes.



Par la même occasion, l'affiche de présentation a été entièrement revue. Plus moderne, elle présente désormais clairement les objectifs et les règles de gestion des bornes Livr'Libre.



Mme Aroche rappelle que durant la durée des travaux, une « tournée des bornes » sera organisée afin de remédier à certains dysfonctionnements (bornes mal entretenues, problèmes d'affaissement des étagères qui seront remontés borne à borne à Signal Concept ...).

POINT 3 – APPEL A PROJETS 2021-1 : VOTE DES SUBVENTIONS

(Voir annexe n°1)

Sur les 13 dossiers reçus dans le cadre de l'AAP 2021-1, 6 d'autres eux vont être financés.

Comme de coutume, le 1^{er} versement représentera 30% de la subvention. Les 70% restants seront versés à la fin du projet, sur présentation des factures et d'un rapport détaillé.

Il y a lieu de voter les subventions une par une.

Les crédits seront inscrits au Budget 2021.

A/ Subvention Armoire sans Fin : machines à coudre d'occasion pour les ateliers – 1 000€

A noter que ces ateliers sont duplicables et que des contacts ont déjà été pris avec la commune avec la ville d'Amboise.

Cette subvention est adoptée à l'unanimité par le Comité syndical.

B/ Subvention Active : chariots & bacs professionnels - 1 500€

Cette subvention est adoptée à l'unanimité par le Comité syndical.

C/ Subvention Collectif Cycliste 37 : matériels divers pour réparation des vélos

(en particulier pieds d'atelier) - 1 000 €

Cette subvention est adoptée à l'unanimité par le Comité syndical.

D/ Subvention Rebout : étiquettes facilement décollables pour développer la consigne - 500€

Cette subvention est adoptée à l'unanimité par le Comité syndical.

E/ Subvention Les Vers de Tours : développement d'un andain pour les biodéchets suite à collecte sur marchés et associations caritatives - 1 000€

Cette subvention est adoptée à l'unanimité par le Comité syndical.

F/ Subvention Terre de Son : Charrette pour bâche Touraine Propre & vélobroyeur pour vaisselle compostable - 1 700€

Cette subvention est adoptée à l'unanimité par le Comité syndical.

Le total des subventions votées ci-dessus s'élève à **6 700€**.

Pour information, 2 dossiers ont été renvoyés en 2^e session :

A/ Zéro Déchet Touraine : 200 boîtes en verre & 25 bacs de transport (projet EXPERT)

B/ Compagnons Bâisseurs Centre-Val de Loire – aucune dépense identifiée (projet SoliBat)

4 dossiers ont été refusés :

A/ Tours Métropole Val de Loire – aucune dépense identifiée (projet collecte de masques)

B/ Mairie de Vernou-sur-Brenne – confection de sacs à pain

C/ Precious Plastic Touraine Val de Loire – production de pieds de table en plastique recyclé

D/ SMICTOM d'Amboise – kit d'animation et armoire « zéro déchet »

La CC GC-PR a décliné la subvention de 1 200€ accordée pour l'achat d'une aérogommeuse. Au regard de l'importance de cet investissement, elle préfère laisser la somme afin de faire émerger d'autres projets dans le cadre de la 2^e session.

L'AAP 2021-2 sera organisé en octobre 2021. Environ 3 300€ pourront être alloués.

FINANCES

POINT 4 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion 2020, dressé par M. le Receveur du syndicat, est en tous points, conforme au compte administratif. Après en avoir délibéré à l'unanimité, il est adopté.

POINT 5 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

M. le Président présente le compte administratif 2020 et, conformément à la législation, sort de la salle.

A retenir de l'exercice 2020 :

Traditionnellement, lors des années de renouvellement des conseils municipaux, les actions sont relativement limitées par rapport aux autres exercices. Ce phénomène s'est amplifié en 2020 du fait de la crise sanitaire et du décalage dans l'installation des nouvelles équipes. Pour mémoire, le nouveau Bureau n'a été installé que le 30 septembre 2020.

Malgré cette situation très particulière, les animations de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire et le développement du compostage ont continué (53 réalisées / 100 inscrites au budget). Concernant les animations pour la récupération des D3E et l'incitation au réemploi, 8 animations ont été réalisées (15 inscrites au budget).

Depuis le départ de Damien Fraillon vers le 15 décembre 2019, le syndicat n'avait plus de responsable technique. Mathis Navard, responsable- technique – doctorant est arrivé le 1^{er} novembre 2020).

Concernant les investissements, la décision a été prise d'acquérir les locaux dans lesquels Touraine Propre était locataire depuis 10 ans. L'imputation budgétaire a été réalisée sur l'exercice 2020, tout comme l'emprunt correspondant.

Par ailleurs, pour les bornes Livr'Libre, il était prévu au budget 20 bornes. 19 ont pu être commandées et ont été installées.

M. le Président insiste sur l'érosion régulière de l'excédent reporté.

EXERCICE 2020	
CA Touraine Propre	
RECETTES fonctionnement	206 266.93 €
Excédent 2019 reporté	179 833.61 €
DEPENSES Fonctionnement	220 356.09 €
SOLDE FONCTIONNEMENT	165 744.45 €
RECETTES INVT	40 730.17 €
RAR Recettes	130 000€
EXC 2019 INVT REPORT	18 489.40 €
DEP INVT	30 895.06 €
RAR Dépenses	145 808.34€

SOLDE INVESTISSEMENT	12 516.17 €
solde global 2019 : 198 323.01 €	
solde global 2020 : 178 260. 62 €	

Après consultation de ses collègues, Mme Audin, 2nde Vice-Présidente, prend la présidence de l'Assemblée.

Après vote du Comité syndical, le Compte administratif 2020 est adopté à l'unanimité.

POINT 6 – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Constatant que le compte administratif 2020 présente :

Un excédent global de fonctionnement de 165 744.45€

Un excédent global d'investissement de 12 516.17 €

Sur proposition de M. le Président, le Comité syndical décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la manière suivante :

Section de Fonctionnement : 165 744.45 € (article 002)

et de reporter le résultat de la manière suivante :

Section d'Investissement : 12 516.17 € (article 001)

POINT 7 – EMPRUNT TRAVAUX LOCAUX & TRAVAUX ENVISAGES

Les travaux envisagés (architecte et diagnostics, coordonnateur SPS ... inclus) s'élèveraient maximum à 85 000 €. La réception des plis est fixée au lundi 29/03 à 12 h. Nous en saurons donc plus à ce moment-là sur les sommes à inscrire sachant qu'il y aura probablement des arbitrages à réaliser.

Il est prévu un emprunt à taux fixe sur 15 ans (échéances trimestrielles) pour un montant maximum de 71 200 €. La consultation auprès des établissements bancaires aura lieu, nécessairement avant la fin de l'année mais lorsque le besoin de trésorerie se fera plus prégnant.

Il est également prévu un autre emprunt sur 2 ans pour un montant de 13 900 € (remboursement du capital en 2023) correspondant au FCTVA. La souscription de cet emprunt éviterait d'avoir à abonder la section d'investissement à partir de la section de fonctionnement (très compliqué de réaliser cette opération en sens inverse) alors qu'en 2023, le FCTVA des travaux sera versé.

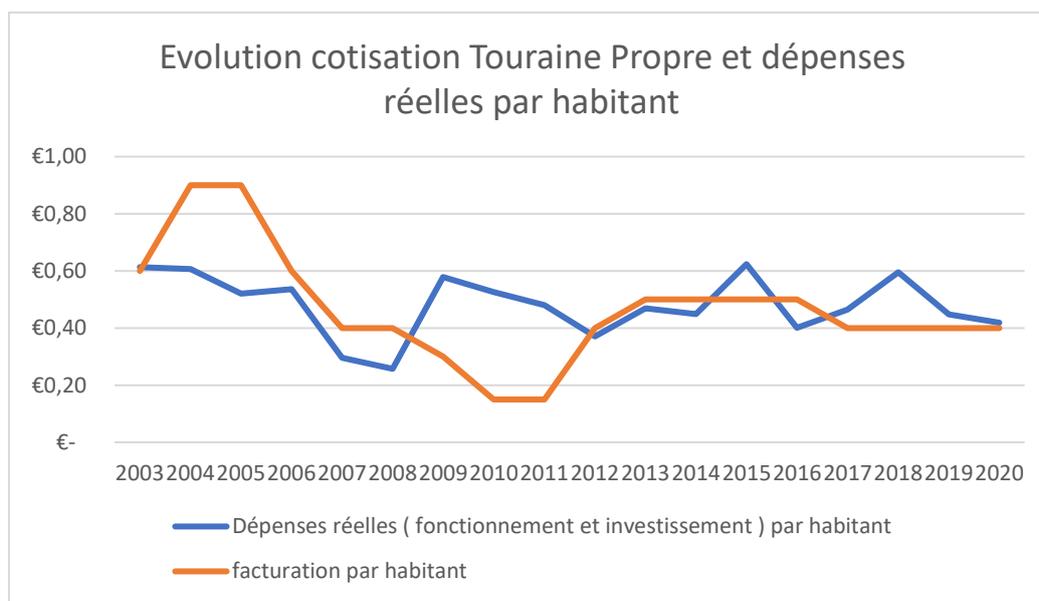
POINT 8 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

PARTIE A / VOTE DE LA PARTICIPATION PAR HABITANT

Conformément au débat d'orientations budgétaires du 9 février 2021, la participation proposée par le Bureau est pour 2021, de 0.40 €/habitant.

Comme évoqué à plusieurs reprises et comme prévu lors des orientations budgétaires 2021, ce montant sera revu à la hausse dès 2022 pour être plus proche de la réalité. Il devrait alors être d'environ 0,55€/habitant.

ANNEE	Dépenses réelles (fonctionnement et investissement) par habitant	Facturation par habitant	Population
2003	0,61 €	0,60 €	423 491
2004	0,61 €	0,90 €	420 959
2005	0,52 €	0,90 €	410 635
2006	0,54 €	0,60 €	413 486
2007	0,30 €	0,40 €	414 044
2008	0,26 €	0,40 €	414 569
2009	0,58 €	0,30 €	445 288
2010	0,53 €	0,15 €	465 652
2011	0,48 €	0,15 €	468 533
2012	0,37 €	0,40 €	471 070
2013	0,47 €	0,50 €	487 242
2014	0,45 €	0,50 €	489 802
2015	0,62 €	0,50 €	492 222
2016	0,40 €	0,50 €	495 511
2017	0,46 €	0,40 €	498 543
2018	0,60 €	0,40 €	525 059
2019	0,45 €	0,40 €	527 582
2020	0,42 €	0,40 €	515 548
2021		0,40 €	517 849



** 2020 , année particulière : l'écart de 5 centimes est beaucoup plus important en temps normal et il est prévu de rattraper sur 2021 des actions non réalisées*

M. le Président précise que la moyenne des dépenses réelles s'élève à 0.50-0.55 € / habitant et qu'il est souhaitable de revenir à ,une facturation proche des coûts réels .

M. Babary rappelle que cette participation s'élevait par le passé à 1€/habitant. Il souhaite savoir ce qu'il en est de la situation des adhérents de l'est du territoire.

M. le Président lui confirme la participation de cette partie du territoire. Il informe l'assemblée que des discussions sont en cours avec l'ouest du territoire et qu'une analyse factuelle sera réalisée dans les prochaines semaines.

A l'unanimité, le Comité syndical adopte ce montant pour 2021.

PARTIE B/ DETAIL DU BUDGET

Le projet de budget primitif 2021 présenté par M. le Président, a été discuté en amont par les membres du Bureau et est conforme aux orientations budgétaires présentées le 9 février 2021.

Section Fonctionnement : 381 000€

Section Investissement : 138 000€

A l'unanimité, le Comité syndical adopte le budget 2021.

PERSONNEL

POINT 9 – ARRIVEE DU STAGIAIRE « TRANSITION ECOLOGIQUE & GESTION DES DECHETS »

A la suite de la publication de l'offre Touraine Propre « Stage Transition écologique & gestion des déchets », près d'une vingtaine de candidatures ont été réceptionnées. Elles ont donné lieu à l'organisation de 4 entretiens en visioconférence. A l'issue de cette phase de sélection, il a été décidé d'accueillir au sein du Syndicat M. Axel CUVIER. Il est arrivé le 22 mars dernier. Son contrat se terminera le 11 juillet 2021. Mathis NAVARD est son tuteur de stage.

Etudiant en bachelor « Gestion de projets environnementaux », il a pour mission de réaliser un audit des supports de communication existants, de recenser les acteurs de la collecte et du traitement sur le territoire en vue de refondre intégralement « Le guide qui fait quoi ? ». Il est également prévu qu'il travaille sur le dossier des biodéchets avec l'implantation de composteurs collectifs sur le territoire du Syndicat et la constitution d'un dossier de financement auprès de l'ADEME. De plus, il sera amené à participer à l'animation de certains stands de sensibilisation (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire).

QUESTIONS DIVERSES

CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT - INTERVENTION DE MME EVENAT



Mme Evenat est l'une des 150 citoyennes tirées au sort par le Gouvernement dans le cadre de la Convention Citoyenne pour le Climat. En tant que membre du groupe de travail « Produire et travailler », elle a participé à l'élaboration des propositions traitant de la réduction à la source des déchets et de l'économie circulaire.

De 19h à 19h30, elle fait part de son expérience personnelle au sein de la Convention Citoyenne pour le Climat. Les 10 dernières minutes sont réservées aux questions de l'Assemblée.

M. Navard demande à Mme Evenat d'expliquer les propositions fortes de la Convention Citoyenne pour le Climat en matière de prévention et de réduction des déchets.

Mme Evenat fait part de réalisations concrètes qu'elle a eu la chance de découvrir au cours de cette dernière année. Il y a notamment question d'une entreprise bretonne spécialisée dans la production de plastiques biodégradables. Elle ne comprend pas pourquoi ce type d'innovation n'est pas davantage porté par les pouvoirs publics. De plus, elle cite la volonté de développer le vrac et de lutter contre l'obsolescence programmée. Elle note qu'il est encore aujourd'hui plus intéressant financièrement pour les entreprises de produire dans le schéma classique que de s'engager dans l'économie circulaire.

M. Navard s'interroge sur sa vision de la France de 2040 au regard de ces enjeux.

Mme Evenat se prête à cet exercice de prospective en évoquant un pays qui, elle le souhaite, vivra davantage en harmonie avec son environnement. Elle espère que les villes seront davantage apaisées et que la nature y retrouvera sa juste place.

M. Vannier demande à Mme Evenat si elle a été déçue de son expérience.

Mme Evenat affirme ne pas être déçue étant donné qu'elle considère qu'elle a rempli la mission qui lui a été confiée. Elle se montre plus réservée quant à la traduction législative des propositions. Elle déplore l'absence de projets pour le traitement des plastiques et de définition du périmètre de gestion des déchets alors que 80% de ceux enfouis pourraient être valorisés.

M. le Président souhaite savoir comment Mme Evenat est ressortie de cette expérience.

Mme Evenat se dit désormais être beaucoup plus attentive dans son quotidien à pratiquer de petits gestes qui peuvent faire la différence. Elle évoque notamment l'utilisation du sac à pain et le fait de ramasser systématiquement les déchets qu'elle croise dans la rue. Une action que ses voisins tendent désormais à reproduire.

VISITES

Une visite a été organisée le vendredi 26 mars au site d'enfouissement de Sonzay. 2 nouvelles sont proposées :

- **Mercredi 19 mai à 14h30** : centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher – rendez-vous fixé au siège de la Communauté de Communes.
- **Mardi 1^{er} juin à 14h30** : site de valorisation des déchets de construction Covali de Truyes – rendez-vous sur site.

ACTIVITES DE SENSIBILISATION

6 animations devraient être prochainement organisées, sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires :

- ✓ **Dimanche 25 avril** : fête des Fleurs et des Abeilles à Fondettes (annulé le 7 avril 2021- crise sanitaire)
- ✓ **Samedi 8 et dimanche 9 mai** : coupe de France de BMX à Descartes
- ✓ **Lundi 17 mai** : EHPAD de Bléré
- ✓ **Samedi 22 mai** : Lion's Club à Tours (mise à disposition de supports)
- ✓ **Samedi 29 et dimanche 30 mai** : Festival des Roses à Chédigny
- ✓ **Lundi 31 mai** : EHPAD de Montlouis-sur-Loire

Le prochain Comité syndical aura lieu le vendredi 11 juin 2021 à 17h. Le lieu sera communiqué ultérieurement.

Le Président

Le Secrétaire de séance

Martin COHEN

Francis GERARD